

Communiqué

Le 11 janvier 2023

AVIS DE DÉCISION

Le 12 juillet 2022, la Société d'assurance publique du Manitoba a déposé une demande de tarification générale proposant une diminution globale des tarifs de 0,9 %. Le 12 octobre 2022, cette requête a fait l'objet d'une mise à jour et visait une diminution de 0,05 %. Dans son ordonnance 4/23 datée du 11 janvier 2023, la Régie des services publics a modifié la demande et ordonné une baisse des tarifs de 3,8 %, à compter du 1^{er} avril 2023.

- Cette diminution est compensée par la suppression des 5 % de capital libéré, demandée par la Société et approuvée par la Régie des services publics. Ainsi, les primes augmentent en moyenne de 1,54 %.
- Les tarifs payés par les particuliers dépendront du dossier de conducteur du propriétaire, de la marque, du modèle et de l'année du véhicule, de l'usage du véhicule, ainsi que du territoire où réside le propriétaire.
- La Régie des services publics a observé une hausse marquée des frais de fonctionnement, due en grande partie à l'augmentation des effectifs. À l'échelle de l'entreprise, y compris tous les secteurs d'activités de la Société, les postes budgétés ont augmenté de 1 939 au cours de l'exercice budgétaire pré-Covid 2019/20 à 2 348 dans le budget 2023/24. La Société a indiqué que 34 des postes seront du personnel temporaire. Les coûts salariaux et sociaux représentent 55% des coûts d'exploitation totaux de la Société.
- La Régie des services publics a également relevé les augmentations liées à Project Nova, le projet de modernisation des technologies de l'information de la Société. La demande de tarification générale pour 2020 prenait en compte

Project Nova, dont le budget s'élevait à 106,8 millions de dollars (coûts et réserves de prévoyance inclus). En 2021, le budget est passé à 128,5 millions de dollars. Dans la présente demande de tarification générale, l'échéancier a été prolongé de trois à cinq ans et le budget a augmenté à une fourchette de 257 à 289,9 millions de dollars.

- La Régie des services publics a exigé de la Société qu'elle produise plusieurs rapports concernant Project Nova afin de lui permettre de contrôler les dépenses liées au projet.

La Régie des services publics est une entité indépendante du gouvernement qui a pour mission principale de servir le public en établissant des tarifs justes et raisonnables.

Il est possible de consulter l'ordonnance, plus détaillée, sur le site Web de la Régie des services publics [Province du Manitoba | v1 – Société d'assurance publique du Manitoba – Ordonnances de 2023 \(pubmanitoba.ca\)](https://pubmanitoba.ca), ou d'en obtenir un exemplaire auprès du bureau de la Régie.

Régie des services publics
400 – 330, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Téléphone : 204 945-2638
Télécopieur : 204 945-2643
Sans frais : 1 866 854-3698
Courriel : publicutilities@gov.mb.ca